

Déclaration des liens d'intérêts

Selon article 19a du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, adopté par le Conseil général le 11 novembre 2019 et sanctionné par le Conseil d'Etat le 15 janvier 2020, chaque membre du Conseil général et du Conseil communal est tenu de déclarer ses liens d'intérêts. Les modifications intervenant en cours de législature doivent être portées sans délai à la connaissance de la Chancellerie communale, qui tient le registre à jour.

Nom, prénom :	Bueche Jérôme
Activité professionnelle :	Chef de projets informatiques au sein du DDPS
Fonction politique :	<ul style="list-style-type: none">- Conseiller général, Ville de Neuchâtel- Député suppléant, Grand Conseil Neuchâtelois- Délégué du PLR Neuchâtelois auprès du PLR Suisse

Fonctions au sein d'organes de direction ou de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations et d'établissements suisses ou étrangers, de droit public ou de droit privé

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION
CLUB DE TIR DE NEUCHATEL-SPORTS	VICE-PRESIDENT
ASSOCIATION DU CERCLE NATIONAL	SECRETAIRE
LIONS CLUB NEUCHÂTEL	MEMBRE DU COMITE
LIONS CLUB SUISSE	PRESIDENT DE ZONE
PARTI LIBERAL-RADICAL SECTION VILLE DE NEUCHÂTEL	MEMBRE DU COMITE

Fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts suisses ou étrangers

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION

Fonctions au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION
ARMEE SUISSE	OFFICIER, MEMBRE DE L'EM CYBER
TRIBUNAL MILITAIRE	JUGE, TRIBUNAL MILITAIRE 1